

Mention Complémentaire Coiffure Styliste Visagiste

Le métier

Le **Coiffeur** met ses compétences au service de ses clients. Il les écoute, les conseille et leur propose des prestations adaptées à la nature de leurs cheveux et à leur personnalité. Outre sa maîtrise des techniques, il mise sur son sens de l'esthétique et sur sa dextérité pour réaliser de belles coupes et mettre en valeur les visages.

Le **Coiffeur Styliste Visagiste** connaît les différentes coupes ainsi que les techniques de mise en forme et de coiffage. Il est capable de concevoir et de réaliser des coupes personnalisées. Au besoin, il peut avoir recours à des postiches. La mention complémentaire permet d'acquérir ces compétences complémentaires.



Approfondir ses savoir-faire :

- Assurer l'accueil et le suivi du client
- Conseiller et vendre des produits
- Créer et réaliser une coupe et une coiffure personnalisées sur homme et femme
- Etre capable d'évaluer son travail ainsi que la satisfaction du client

Les conditions de travail

- Travailler le samedi
- Position debout avec bras en tension
- Contact clientèle et travail en équipe
- Etre en bonne condition physique

La formation

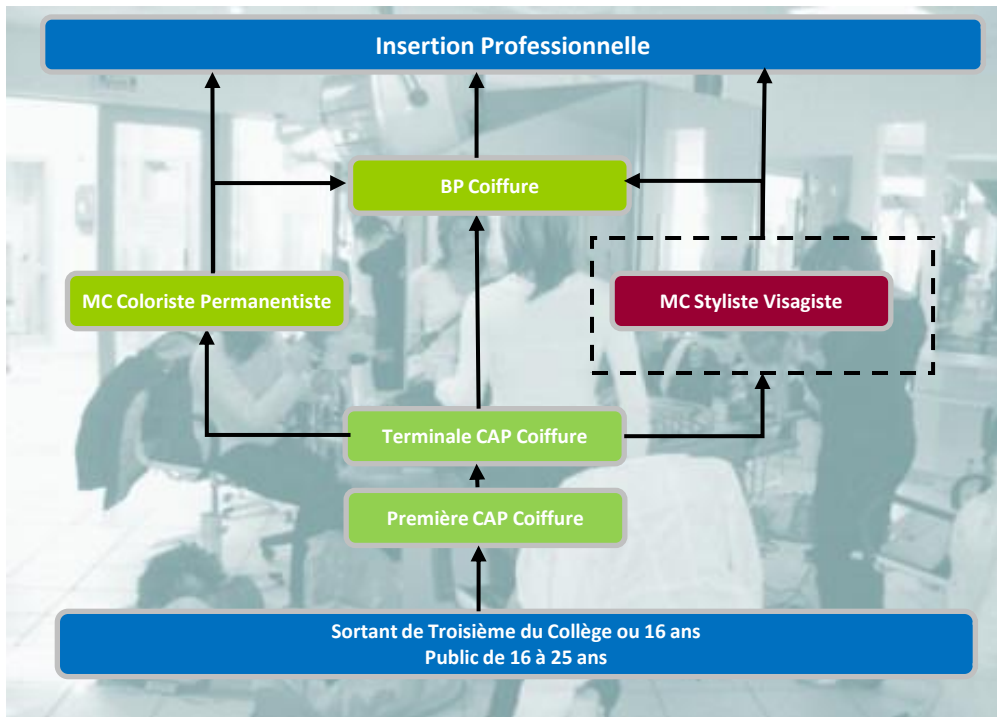
Les matières préparées à l'examen :

Enseignement professionnel
<ul style="list-style-type: none"> • Coupe, création et réalisation de coiffure • Coiffure sur cheveux longs • Etude technique et vente conseil (technologie, physique/chimie, biologie appliquée, cadre organisationnel, gestion d'entreprise et arts appliqués)

Modalités de la formation :

- Contrat d'apprentissage sur un an (après l'obtention du CAP Coiffure)
- Alternance : 2 semaines en entreprise, 1 semaine au CFA

La filière coiffure



Les perspectives professionnelles

Titulaire de la Mention Complémentaire Styliste Visagiste vous pourrez exercer dans un salon, mais également dans d'autres établissements comme dans le sanitaire et social. Vous pourrez également travailler comme conseiller.

Vous pouvez perfectionner votre formation en intégrant un Brevet Professionnel Coiffure (en 2 ans).

